

DEMANDE D'INSCRIPTION

DOCUMENTS À FOURNIR

1. Une copie recto/verso de la carte d'identité, en ordre de validité.
2. Une photo d'identité récente.
3. Le titre d'accès à l'enseignement supérieur :

EN CAS D'ÉTUDES SECONDAIRES EFFECTUÉES EN BELGIQUE :

Terminées en 2025 :

- La copie de la formule provisoire originale du CESS

Terminées avant 2025 :

- La copie du CESS définitif

EN CAS D'ÉTUDES SECONDAIRES NON-EFFECTUÉES EN BELGIQUE :

- La copie du titre de l'enseignement secondaire obtenu (baccalauréat,...).
A défaut, une attestation de non-délivrance du Baccalauréat valable pour l'année 2025-2026
- La copie du relevé de notes du Baccalauréat
- La copie de l'équivalence définitive (ou dans certains cas provisoire) de ce titre du secondaire délivré par le service des équivalences de la FWB, valable au 14 septembre 2025.

Si la demande est en cours :

Fournir la preuve de l'introduction de la demande d'équivalence (preuve de réception d'un dossier par la FWB dans les délais (avant le 15 juillet 2025) et preuve du paiement des frais).

4. UNIQUEMENT si je veux m'inscrire en Infirmiers responsables de soins généraux ou en Sage-Femme :

- Un extrait de casier judiciaire modèle 2, datant de moins de 3 mois avant la date d'inscription.
- Un certificat d'aptitude physique à la profession.

5. UNIQUEMENT si mon titre d'accès à l'enseignement supérieur est antérieur à 2025 :

La justification du parcours antérieur depuis l'obtention du titre d'accès et maximum depuis l'obtention du CESS, sauf interruption d'études de 5 ans (à démontrer) :

EN CAS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES :

- Une attestation de fréquentation (et pas d'inscription), accompagnée des résultats obtenus et du nombre de crédits inscrits/acquis (relevés de notes, diplôme le cas échéant, ...)
- La preuve de la réalisation d'un bilan de santé
- Un document attestant que l'étudiant a apuré toutes ses dettes à l'égard du dernier établissement d'enseignement supérieur en Communauté française fréquenté

POUR TOUTES AUTRES ACTIVITÉS NON - ACADÉMIQUES :

Activité non académique

Documents à fournir

TRAVAIL SALARIÉ

- Tout document probant : attestation de l'employeur, contrat, fiches de paie, C4...
- Dans l'impossibilité d'obtenir une attestation et en cas de travail à mi-temps ou moins : déclaration sur l'honneur.

TRAVAIL INDÉPENDANT

- Déclaration sur l'honneur accompagnée de tout document probant : cotisations sociales INASTI, statuts de la société, n° Banque Carrefour des Entreprises, etc...

CHÔMAGE, STAGE D'INSERTION, CPAS

- Document probant de l'ONEM, du FOREM, ACTIRIS, ... ou du CPAS.

PROBLÈMES DE SANTÉ,
MALADIE INVALIDITÉ DE
LONGUE DURÉE

- Attestation de la mutuelle, certificat médical (respect de la vie privée : ne pas mentionner le type de pathologie).

CONGÉ DE MATERNITÉ/PARENTAL

- Attestation de la mutuelle.
- En cas de prolongation volontaire : déclaration sur l'honneur

SÉJOUR À L'ÉTRANGER

- Passeport ou visa.
- Voyage linguistique : attestation de l'organisme compétent (EF, WEP, etc...).
- À défaut, déclaration sur l'honneur.

BÉNÉVOLAT/ONG/ASBL...

- Attestation de l'organisme ou déclaration sur l'honneur.

ANNÉE(S) SABBATIQUE(S)

- Déclaration sur l'honneur